

# Le Saint-Esprit et l'accès à la vie éternelle de Christ dans l'Évangile selon Jean<sup>1</sup>

Nicolas Farelly

Pour comprendre le rôle de l'Esprit Saint dans l'Évangile selon Jean, notamment comment il permet et promeut l'accès à la vie éternelle, il est indispensable de saisir l'importance du motif du procès dans ce récit. En effet, nous allons voir que cet Évangile peut être lu comme la métaphore d'un grand procès cosmique entre Dieu et le monde. Comme nous le verrons également, le Saint Esprit joue un rôle prépondérant dans ce procès. Dans ce qui suit, nous esquisserons donc tout d'abord les contours de ce grand procès, puis nous nous concentrerons sur l'Esprit et le rôle précis qu'il joue dans ce tableau. Il sera dès lors spécifiquement question de sa fonction de « Paraclet », d'avocat. L'Évangile selon Jean enseigne que c'est l'Esprit-Saint qui accompagne les disciples dans leur témoignage et qui agit dans le cœur des humains pour promouvoir la foi en Christ et l'accès à la vie éternelle. La thématique de notre Fédération pour cette année 2015, « Sauvés par l'Esprit », correspond donc bien à l'enseignement Johannique selon lequel c'est l'Esprit-Saint qui rend possible l'entrée dans la vie éternelle.

## Quel procès et pour quoi faire ?

Il est aisé de remarquer les divers et très nombreux éléments de vocabulaire juridique tout au long de l'Évangile : loi, vérité, mensonge, témoin/témoignage, convaincre, justice/juge/jugement, Paraclet. De nombreuses scènes ont elles aussi un caractère légal : interrogatoires, accusations, verdicts, sentences<sup>2</sup>. Une telle affluence encourage fortement le lecteur à lire le récit sous l'angle d'un grand et long « procès ». Mais de quel procès s'agit-il ? Quelle est sa raison d'être et quelles en sont les causes ?

Nous pourrions le résumer ainsi. Étant donné que les humains se sont détournés, séparés de leur créateur, ils ne peuvent expérimenter la vie pleine et entière, la vie éternelle, de Dieu. Ils sont donc à la fois physiquement vivants et spirituellement morts. Dans notre Évangile, cette détresse relationnelle – ce besoin qu'ont les humains d'une relation de foi avec Dieu – est tout particulièrement décrite à travers les métaphores de la « soif », de la « faim » et des « ténèbres »<sup>3</sup>. Dieu connaît les besoins des humains, il voit les « ténèbres » dans lesquels ils se trouvent, et il veut y remédier. C'est pour cela qu'il « porte plainte » contre le monde. *C'est parce qu'il désire mieux et plus pour eux qu'il leur intente un procès*. Ses motivations sont donc bienveillantes : le but de sa démarche est le don de la vie éternelle. Par amour pour le monde (3:16), Dieu recherche une relation avec le monde. Il ne veut pas condamner le monde, mais au contraire être réconcilié avec lui, le reconquérir. Il veut rediriger l'attention des humains vers lui, car il peut leur offrir la vie, satisfaire tous leurs besoins et les éclairer. Jésus dira : « C'est moi qui suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marchera jamais dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie » (8:12). Ou encore : « Moi, la lumière, je suis venu dans le monde, pour que quiconque met sa foi en moi ne demeure pas dans les ténèbres » (12.26).

---

<sup>1</sup> Cet article est une adaptation de deux chapitres d'un livre encore à paraître : Nicolas FARELLY, *Lire l'Évangile selon Jean : En route pour la mission* (Bellingham, WA, Lexham Press/Logos, 2015).

<sup>2</sup> Sur l'ensemble de cette thématique, certains passages, tels 5:19-47 ; 8:12-59 ; 14:16, 26 ; 15:26-27 ; 16:7-11; et 18:28-19:16a sont particulièrement importants à considérer.

<sup>3</sup> Sur ces notions, voir le traitement concis de KOESTER, *The Word of Life : A Theology of John's Gospel* (Grand Rapids, MI, Eerdmans, 2008), p. 59-65.

## Le déroulement du procès

### La question de la vérité

Dans le procès, les différents personnages du récit prennent une part importante. Et tous sont amenés à se positionner vis-à-vis de la *vérité*. Ce terme, ἀλήθεια (*aletheia*), est proéminent dans notre Évangile. Il apparaît 25 fois contre 7 fois dans l'ensemble des Évangiles Synoptiques ; l'adjectif ἀληθής (*alethes*), « vrai », est lui utilisé à 14 reprises contre 2 dans les autres Évangiles, et ἀληθινός (*alethinós*), « véridique », 9 fois contre 1. Or, chez le prophète Ésaïe, comme dans l'ensemble de l'Ancien Testament, le terme « vérité » est fréquemment associé au juste jugement ou à la justice de Dieu (cf. És. 42:3 ; 45:19 ; 48:1 ; 59:14 ; voir également Ps. 45:4 ; 93:13 ; 119:142, 160). Pour Dieu, rendre un juste jugement équivaut à déterminer, déclarer et démontrer la vérité. Ainsi, dans le contexte d'un procès, la vérité relève de l'ensemble du processus de jugement, culminant par son verdict<sup>4</sup>.

Mais « Qu'est-ce que la vérité ? » demandera Pilate, sans même s'attendre à une réponse (18:37-38) ? Dans le procès relaté par l'Évangile selon Jean, c'est avant tout la question de l'identité véritable de Jésus qui est questionnée et contestée. Tout l'enjeu, à travers l'ensemble du récit – lors des différentes disputes entre Jésus et « les Juifs » comme lors du procès devant Pilate – est de savoir s'il est véritablement le Messie, le Fils de Dieu, et s'il est « un » avec le Père. Car s'il n'est pas ce qu'il clame, il est un faux-prophète conduisant le peuple à sa perte (7:47-52 ; 11:47-53), un violateur de la Loi (5:16 ; 7:2 9:16, 24), un blasphémateur (5:17-18 ; 10:30-39) et un ennemi de la nation juive (11:46–53). Autant de charges prononcées par des *juges/procureurs* humains, et contre lesquelles Jésus devra se défendre.

### Les témoignages

Pour sa défense, plusieurs *témoins* sont appelés à comparaître en faveur de Jésus<sup>5</sup>. Andrew Lincoln remarque que, tout comme il y a sept signes et sept discours de Jésus dans la première partie du récit, il y a aussi sept « personnages » qui sont appelés « témoins » : Jean le Baptiste (1:19, 32, 34 ; 3:26, 28 ; 5:33) ; Jésus lui-même (8:14) ; les œuvres de Jésus (5:36) ; Dieu le Père (5:36) ; les Écritures (5:39) ; la femme samaritaine (4:39) et la foule (12:17)<sup>6</sup>.

Bien sûr, dans le procès qui l'oppose à ses juges, Jésus est clairement le *témoin principal*, défendant et proclamant la vérité sur Dieu et sur sa propre personne. Par exemple, Jésus ne dira pas moins de vingt cinq fois « Amen, Amen » pour appuyer la véracité de ses déclarations à venir. Mais bien plus encore, l'Évangile selon Jean présente Jésus comme étant lui-même l'incarnation de la vérité divine. Dès le Prologue, nous découvrons en effet que le *Logos* s'est fait chair et que « la grâce et la vérité » sont entrées dans le monde par lui (1:14-17 ; cf. Exo. 34:6). Jésus déclarera également dans son discours

---

<sup>4</sup> Andrew LINCOLN, « Reading John : The Fourth Gospel under Modern and Postmodern Interrogation », in *Reading the Gospels Today*, sous dir. S. PORTER (Grand Rapids, MI, Eerdmans, 2004), p. 128-29. Lincoln a beaucoup étudié le motif johannique du procès et nous sommes en grande partie redevable à ses conclusions dans ce qui suit. Voir en particulier son article « Trials, Plots and the Narrative of the Fourth Gospel », *JSNT* 56 (1994) : p. 3–30 ; et surtout son livre *Truth on Trial : The Lawsuit Motif in the Fourth Gospel* (Peabody, MA, Hendrickson, 2000), spécifiquement les chapitres 1 et 3.

<sup>5</sup> Sur l'importance du témoignage et des témoins dans cet Évangile, voir e.g. Édouard COTHENET, *La chaîne des témoins dans l'évangile de Jean. De Jean-Baptiste au disciple bien-aimé*. Lire la Bible 142 (Paris, Cerf, 2005).

<sup>6</sup> LINCOLN, *Truth on Trial*, p. 23.

d'adieu : « Je suis la vérité, le chemin et la vie » (14:6)<sup>7</sup>. Dès lors, le lecteur saura de nouveau déceler l'ironie de la situation lorsque Pilate, faisant face à la vérité incarnée, se demandera ce qu'est la vérité...

## Les jugements

Une autre particularité de cet Évangile est que Jésus y est non seulement présenté comme témoin principal du procès – le témoin qui dit et incarne la vérité – mais aussi comme *juge*. C'est lui-même qui déclare en 5:22, 30 : « De plus, le Père ne juge personne, mais il a remis tout le jugement au Fils [...] Moi, je ne peux rien faire de moi-même : je juge selon ce que j'entends ; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé » (cf. 9:39 ; 12:47-48). Ce jugement contient deux aspects : un positif, donner la vie, et un négatif, la condamnation. Croire en Jésus, c'est-à-dire accepter son témoignage, c'est recevoir la vie qu'il offre : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive, celui qui met sa foi en moi. Comme dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son sein. Il dit cela au sujet de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui mettraient leur foi en lui<sup>8</sup> » (7:37-39). Par contre, refuser ce témoignage, c'est demeurer dans sa propre condamnation : « Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que par lui le monde soit sauvé. Celui qui met sa foi en lui n'est pas jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il n'a pas mis sa foi dans le nom du Fils unique de Dieu » (3:17-18). Il y a donc, dans le ministère de Jésus, une anticipation du jugement dernier (cf. 5:24-29).

Ces éléments de témoignage et de jugement sont particulièrement saillants dans la controverse de 8:12-59. Les « Juifs » tentaient de délégitimer la parole de Jésus en disant : « C'est toi qui rend témoignage à toi-même, ton témoignage n'est pas vrai ». Ce à quoi Jésus répondit qu'au contraire, son témoignage et son jugement étaient valables en vertu de ses origines et de sa destinée divines (8:14-16). Plus tard lors de cette même controverse, il dira à ceux qui croyaient en lui : « Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres » (8:31-32). Là encore, la vérité qui rend libre n'est autre que Jésus. Il l'explique lui-même au verset 36 : « Si donc le Fils vous rend libres, vous serez vraiment libres ». La vérité émancipatrice est celle incarnée par Jésus lui-même. Il est la vérité qui est aussi « vie » (14:6). Jésus est bel et bien le Christ, le Fils de Dieu. En le connaissant, il est possible de connaître aussi le Père et de recevoir la vie éternelle (cf. 17:2-3).

## Les verdicts

Clairement, avant même la conclusion du procès intenté à Jésus, le lecteur se rend compte que ce n'est pas tant Jésus qui est au banc des accusés, mais ses juges<sup>9</sup> ! Sachant que la foi ou l'incrédulité comme réponses au témoignage de Jésus implique un jugement (la vie ou la condamnation) il est dans leur

---

<sup>7</sup> Pour une étude approfondie sur le lien entre la vérité et le Christ, voir Nicolas FARELLY, « 'Je suis la vérité' dans l'Évangile de Jean », *La Revue Réformée* 235 (2005), p. 1-20.

<sup>8</sup> La traduction que nous proposons place la ponctuation (inexistante dans les manuscrits grecs anciens) de telle sorte qu'elle fait ressortir que c'est bien du sein de *Jésus* que couleront des fleuves d'eau vive (et non du sein des croyants). Cette interprétation semble en effet cohérente avec la scène de la crucifixion, où le côté de Jésus est transpercé par une lance pour que jaillissent de l'eau et du sang, symbolisant la vie de l'Esprit (19:34). De plus, dans le récit, Jésus est dépeint comme ayant non seulement les paroles de la vie éternelle, mais comme ayant la vie en lui-même (1:4 ; 5:26-27) et comme étant la vie (11:25 ; 14:6). Pour une analyse approfondie de Jn 7:37-39, voir G. BIENAIMÉ, « L'annonce des fleuves d'eau vive en Jean 7, 37-39 », *Revue Théologique de Louvain* 21 (1990) : p. 281-310 ; et Craig R. KOESTER, *Symbolism in the Fourth Gospel: Meaning, Mystery, Community*, 2<sup>nd</sup> éd. (Minneapolis, Fortress, 2003), p. 13-14, 192-200.

<sup>9</sup> Notons que, si les Évangiles synoptiques content tous le procès de Jésus devant le Sanhedrin juste avant sa crucifixion, cette scène est absente de l'Évangile selon Jean, tout simplement parce que le procès « juif » de Jésus a déjà eu lieu à travers l'ensemble du récit !

intérêt de ces juges de rendre un verdict approprié. C'est ce que Jésus leur rappelle : « Ne jugez pas selon l'apparence : que votre jugement soit juste ! » (7:24). Pourtant, malgré un tel avertissement, les chefs des Juifs déclareront en 19:15 qu'ils n'ont de roi que l'empereur<sup>10</sup> ! Pilate, de même, condamnera Jésus à la crucifixion tout en reconnaissant par trois fois qu'il n'avait aucun élément à charge contre lui (18:38, 19:4, 6). La culpabilité de ces juges est donc des plus flagrantes, des plus odieuses.

Or, tout le génie de Jean sera de permettre à deux verdicts radicalement opposés d'être rendus au même moment et au même endroit. Jésus est déclaré coupable et il est mis à mort sur une croix. Mais c'est justement lorsque qu'il se soumet à la sentence déclarée à son encontre qu'il parachève la charge que le Père lui avait donnée. Là, du haut de sa croix, il peut s'écrier : « Tout est accompli » (19:30). Oui, dans un merveilleux renversement de situations, le jugement juste et véritable du procès, un verdict de vie, est également rendu à la croix par Dieu lui-même. C'est du haut de cette croix que Jésus révèle suprêmement qui est Dieu (17:1-5). C'est du haut de cette croix qu'il révèle l'étendue de son amour pour le monde (3:16)<sup>11</sup>. C'est du haut de cette croix qu'il déverse sa vie, symbolisée par l'eau et le sang qui jaillissent de son côté (19:34).

## Un procès qui se poursuit

Comme nous l'avons vu, c'est à la croix que Jésus accomplit sa mission et que le verdict de vie est rendu dans le procès cosmique opposant Dieu au monde. Le procès est arrivé à son terme et le récit aurait donc pu s'arrêter sur cette note. Pourtant, juste après que de l'eau et du sang soient sortis du côté de Jésus, le narrateur inclut son propre témoignage sur ce qui vient de se passer : « Celui qui l'a vu en a témoigné, et son témoignage est vrai. Lui, il sait qu'il dit vrai, pour que vous aussi vous croyiez » (19:35). La mention de ce témoignage est *a priori* étonnante : pourquoi est-il encore nécessaire de rendre témoignage alors que le verdict a déjà été rendu ?

## Les disciples appelés à devenir témoins dans le procès

Les premiers lecteurs de cet Évangile savaient très certainement pourquoi le témoignage du disciple bien-aimé fut inclus dans le récit, même après le verdict de la croix. C'est que les relations des chrétiens johanniques au monde incroyant, et plus spécifiquement à la synagogue, étaient tendues. Ces chrétiens souffraient de rejets et d'exclusions religieuses et sociales. D'une certaine manière, c'est un procès que leur faisaient les autorités religieuses de l'époque : le procès d'une foi qu'elles contestaient. Le propre vécu des destinataires de l'Évangile n'était donc pas éloigné du cadre métaphorique global de l'Évangile selon Jean : le cadre du procès.

Quelques chapitres avant la croix, qui représente le verdict du procès, Jésus a passé une part significative de son discours d'adieu à évoquer la *continuation* du procès après son départ vers Père. C'est précisément en 15:18-16:15 qu'il prédit à ses disciples la haine du monde : « Si vous étiez du monde, le monde serait ami de ce qui est lui est propre. Si le monde vous déteste, c'est parce que vous n'êtes pas du monde, alors que, moi, je vous ai choisi du milieu du monde » (15:19). Selon Jésus, le monde n'aime que ce qui lui est conforme. Or, en les choisissant comme « amis » (15:12-17), Jésus a retiré ses disciples du « monde », de cette sphère de l'incrédulité et du rejet de Dieu. Et puisque les

---

<sup>10</sup> De fait, le Sanhedrin avait, dès 11:47-53, rendu son verdict, et Jésus avait aussi accepté sa mort (12:27-33).

<sup>11</sup> Comme le remarque fort justement Francis J. MOLONEY, *Love in the Gospel of John : An Exegetical, Theological, and Literary Study* (Grand Rapids, MI, Baker Academic, 2013), p. 157-58, Jean n'utilise pas de verbes ou de noms associés au thème de l'amour en 18:1-19:42 (sauf pour parler du disciple bien-aimé). Pourtant, l'ensemble de sa passion – son arrestation, son interrogatoire devant Anne, son procès romain, sa crucifixion et sa mise au tombeau – met en récit sa déclaration préalable : « Personne n'a de plus grand amour que celui qui se défait de sa vie pour ses amis » (15:13).

disciples mettent en œuvre une attitude et une vie en contradiction avec le monde, le monde ne se reconnaît plus en eux. Il hait les disciples.

Mais de quelle haine s'agit-il ? Le verbe « détester » (μισέω, *miseo*) ne désigne pas seulement un sentiment d'antipathie extrême, mais aussi un agir, un comportement qui se concrétise dans des gestes violents à l'égard de la communauté de foi. En 15:19, cette haine n'est pas présentée comme une situation hypothétique, mais comme une réalité indéniable, une réalité que les disciples ne sauraient présentement esquiver, ni à l'avenir modifier. Pour Jésus, cette haine du monde s'était concrétisée par la violence de la croix. Pour les premiers disciples, ainsi que pour la communauté à laquelle Jean écrit, elle se matérialisera sous forme de persécutions (15:20) et d'expulsions des synagogues (16:2).

Dans ce contexte, la cause de Christ devra être continuellement défendue. L'enjeu du procès demeure finalement le même : le monde continue de faire un procès à *Jésus*, comme si celui-ci n'était pas encore achevé. Mais c'est sur les représentants et successeurs de Jésus, les disciples, que se concentrent dorénavant sa haine et son rejet de Dieu. Ainsi, au lieu de se taire, de se retirer ou de se mettre à l'abri, les premiers disciples devront activement rendre témoignage : « Et vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi depuis le commencement » (15:27)<sup>12</sup>. Les disciples et l'Église – ceux qui, par leur parole, placeront leur foi en Jésus (17:20-23 ; 20:29) – devront dire et vivre leur foi en Jésus dans un contexte d'hostilité, de ténèbres et d'opposition.

À la fin du récit, les lecteurs se rendent compte que si les disciples ont été appelés, enseignés, préparés et envoyés en mission tout au long du récit<sup>13</sup>, le contexte de cette mission sera essentiellement un contexte de procès. Le procès cosmique continue dans le monde, et les disciples, la communauté johannique comme l'ensemble des croyants, doivent y prendre une part active en tant que « témoins » de Christ. À la suite du disciple bien-aimé qui rend témoignage à travers cet Évangile (19:35 ; 21:24), les croyants sont appelés à témoigner dans le monde du verdict de vie rendu à la croix. Ils sont appelés à témoigner de la vérité.

## Les fonctions du Saint Esprit/Paraclet

Dans cette entreprise, ce témoignage, les croyants ne seront pas seuls. Ils seront accompagnés, aidés, assistés. Jésus leur a annoncé : « Moi, je demanderai au Père de vous donner un autre défenseur pour qu'il soit avec vous pour toujours, l'Esprit de la vérité » (14:16). Puis, un chapitre plus loin : « Quand viendra le défenseur, celui que, moi, je vous enverrai du Père, l'Esprit de la vérité, qui provient du Père, c'est lui qui me rendra témoignage » (15:26). Comme Jésus y avait lui-même fait référence pendant son ministère public, la Loi mosaïque prévoyait que *deux* témoins – outre l'accusé – étaient nécessaires lors d'un procès (Dt 19:15). Cette convention sera donc observée : dans le procès cosmique qui continue entre Dieu et le monde, les disciples *et* le Paraclet seront témoins de la cause de Christ.

---

<sup>12</sup> À première lecture, la phrase « depuis le commencement » (ἀπ' ἀρχῆς, *ap'arkhes*) pourrait être comprise comme se référant aux premiers jours du ministère de Jésus. Pourtant, cette expression typiquement johannique (cf. John 6:64; 8:25, 44; 1 John 2:7, 13; 3:8, 11; 2 John 5) peut aussi signifier, comme c'est souvent le cas dans la littérature biblique, « le commencement du temps », les origines entendues en un sens absolu. Ainsi, il se pourrait fort bien qu'en 15:27, celle-ci se réfère avant tout à la foi des disciples. Pour Edwyn C. HOSKYN, *The Fourth Gospel* (London, Faber and Faber, 1947), p. 482 : « Tous ceux qui ont été fidèles depuis leur conversion sont aussi les instruments de l'Esprit ». Cette nuance de sens est importante pour notre étude, tant elle permet de ne pas réserver cette responsabilité de témoignage aux seuls premiers disciples de Jésus. Voir Xavier LÉON-DUFOUR, *Lecture de l'Évangile selon Jean III. Les adieux du Seigneur (chapitres 13-17)*, Parole de Dieu (Paris, Seuil, 1993), p. 201, pour qui « 'être avec Jésus' est ce qui caractérise essentiellement les disciples ».

<sup>13</sup> Cf. Nicolas FARELLY, *The Disciples in the Fourth Gospel : A Narrative Analysis of their Faith and Understanding*, WUNT 2/290 (Tübingen, Mohr Siebeck, 2010).

## Comment traduire « Paraclet » ?

Dans les deux versets cités ci-dessus, l'identité du παράκλητος (*parakletos*) est clairement donnée par Jésus. Il est « l'Esprit de vérité » (14:17 ; 15:26 ; 16:13), c'est-à-dire l'Esprit de Christ qui est lui-même la vérité. Plus tard, après la résurrection, il sera encore plus clairement appelé « l'Esprit saint » (20:22). Mais si son identité est claire, sa *fonction* est plus incertaine. Pourquoi Jésus l'appelle-t-il « Paraclet » ? Que souligne ce terme ? Qu'ajoute-t-il ? Souvent dans les traductions de la Bible, il a été rendu par « consolateur<sup>14</sup> », ce qui est une traduction tout à fait possible. Il est vrai que l'Esprit aura ce ministère de consolation envers les disciples qui souffrent de solitude face à l'absence de Jésus. L'Esprit « consolera » les disciples livrés à eux-mêmes. En 14:18, Jésus déclare : « Je ne vous laisserai pas orphelins », puis il évoque la « tristesse » des disciples (16:6), avant de les rassurer en leur rappelant qu'il enverrait le Paraclet. Pourtant, si « consolateur » est une traduction admissible du terme, elle n'est certainement pas la plus ajustée au contexte de l'Évangile selon Jean. Étant donné l'importance de la métaphore du procès déjà longuement évoquée, le fait que la plupart des dictionnaires proposent que *parakletos* soit premièrement un terme à connotation juridique doit retenir notre attention. *Parakletos* signifie littéralement « appelé auprès de », et dans l'usage, un « avocat », un « défenseur », un « intercesseur » et moins fréquemment un « consolateur ». Ce sont donc ces traductions, en particulier « défenseur » ou « avocat », qu'il faut privilégier. Or, les différents passages où le Paraclet est mentionné en Jean 14-16 viennent très largement confirmer, telle une évidence, le sens juridique du terme en Jean<sup>15</sup>.

## Son rôle de défenseur/avocat

Mais quelles peuvent être les fonctions d'un tel « défenseur » ou d'un tel « avocat » dans le cadre du procès dépeint par l'Évangile selon Jean ? Un avocat – qui peut être un simple sponsor ou patron, pas nécessairement un professionnel – est bien sûr là pour accompagner et défendre des accusés lors de leur procès. Le Paraclet sera donc aux côtés des disciples pour défendre la cause de Christ, la vérité. En tant qu'« Esprit de la vérité », c'est lui qui guidera les disciples dans « toute la vérité » (16:13). La vérité incarnée par Jésus et toutes les implications de cette vérité seront mises à disposition des disciples pour leur activité de témoignage. Si le Paraclet peut faire cela, c'est bien évidemment grâce à sa relation intime avec Jésus glorifié et exalté. Tout comme Jésus ne parlait pas de sa propre initiative et ne pouvait rien faire de lui-même (5:30 ; 8:28 ; 12:49 ; 14:10), le Paraclet « ne parlera pas de sa propre initiative, mais il dira tout ce qu'il entendra et il vous annoncera ce qui est à venir. Lui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi pour vous l'annoncer » (16:13-14). Ainsi, comme cela était déjà le cas pour Jésus<sup>16</sup>, sa révélation en faveur des disciples trouvera sa source chez le Père. À la suite de Jésus, l'Esprit va continuer l'œuvre divine de révélation (dont son aspect *prédicatif*). Jésus sera ainsi glorifié, tant les disciples continueront de témoigner dans le procès en faveur de la vérité, et ainsi promouvront toujours davantage l'honneur de Jésus dans le monde. Plus encore, la vie offerte par Dieu lui-même à une humanité éloignée et rebelle envers lui.

---

<sup>14</sup> Par exemple, les traductions de Darby (1885), Segond (1910), la Colombe (1978), ou la Nouvelle Édition de Genève (1979).

<sup>15</sup> Sur le sens du terme *parakletos*, voir notamment Gary M. BURGE, *The Anointed Community : The Holy Spirit in the Johannine Tradition* (Grand Rapids, Eerdmans, 1987), p. 3-45.

<sup>16</sup> En 14:16, Jésus déclare : « Moi, je demanderai à mon Père de vous donner *un autre* défenseur pour qu'il soit avec vous pour toujours ». Ceci sert clairement à souligner le propre rôle de « défenseur » de Jésus, le premier Paraclet, à travers le récit. En effet, ἄλλος (*allos*, autre) signifie « un autre de même type », contrairement à ἕτερος (*heteros*, autre) qui signifie « un autre de type différent ». Ainsi, « un autre défenseur » indique que le Paraclet promis est du même type (ou de même nature) que le Fils et qu'il viendra assister les disciples de la même manière que le Fils. Voir SKINNER, « The World : Promise and Unfulfilled Hope », in *Character Studies in the Fourth Gospel*, sous dir. Steven A. HUNT, D. François TOLMIE, Ruben ZIMMERMANN, WUNT 314 (Tübingen, Mohr Siebeck, 2013), p. 67-68.

En tout cela, le Paraclet œuvrera à la suite de Jésus en tant que guide et enseignant : « Il vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que, moi, je vous ai dit » (14:26). L'idée, ici, n'est pas tant que l'Esprit rappellera aux disciples les paroles *exactes* prononcées par Jésus, afin que les disciples puissent les répéter textuellement dans le procès. Ceci n'est certes pas au-delà de ses capacités, mais il semble bien plus probable que sa fonction sera d'aider les disciples à percevoir la véritable *signification* des paroles de Jésus, en vue de leur propre témoignage. Puisque le Paraclet « rappellera » aux disciples les paroles de Jésus, ceux-ci pourront les traduire dans leur situation (le procès qui continue) et les utiliser en vue d'un témoignage véritable<sup>17</sup>.

Notons, de plus, que pour comprendre la signification des paroles et de l'ensemble du ministère de Jésus, les disciples auront également besoin des Écritures. C'est leur mémoire rétrospective de la vie et de l'enseignement de Jésus, opérés par l'Esprit mais couplée avec une bonne interprétation des Écritures, qui leur permettront d'atteindre une juste perception de la vie et de l'œuvre de Jésus. Deux prolepses<sup>18</sup> font référence à ce phénomène dans notre Évangile. Juste après les événements houleux autour du temple de Jérusalem en 2.13-16, le narrateur déclare : « Quand donc il se fut réveillé d'entre les morts, ses disciples se souvinrent qu'il disait cela ; ils crurent l'Écriture et la parole que Jésus avait dite ». Pareillement, en 12:16, alors que Jésus venait d'entrer à Jérusalem sur un ânon, le narrateur répète : « Ses disciples ne comprirent pas cela tout d'abord : mais quand Jésus fut glorifié, alors ils se souvinrent que cela était écrit à son sujet, et qu'ils avaient fait cela pour lui ». Ainsi, avant la glorification de Jésus et la venue du Paraclet, les disciples ne pouvaient avoir qu'une compréhension limitée, étriquée, des paroles et du ministère de Jésus<sup>19</sup>. Mais en étant donné aux disciples, le Paraclet permet une juste mémoire des paroles et du ministère de Jésus, ainsi qu'une correcte interprétation des Écritures, en vue du témoignage.

Oui, l'Esprit de vérité enseignera la vérité aux disciples. Il sera la présence de Christ – la vérité – aux côtés des disciples dans le procès. Le Paraclet est à la fois le lien entre le Jésus exalté et ses disciples, mais aussi celui entre les paroles passées de Jésus et leur signification pour l'aujourd'hui des disciples<sup>20</sup>. Son rôle d'avocat, d'assistant et d'aide lors du procès est donc absolument essentiel à la cause que les disciples auront à défendre. Son rôle d'avocat est essentiel à la promulgation de la vérité et de la vie de Jésus Christ pour le monde.

### Son rôle de procureur

Il est important de noter, de plus, que le Paraclet vient aussi en aide aux disciples à travers son rôle de *procureur* et d'*accusateur* dans le procès. Or, ceci aussi est essentiel pour promouvoir la vie dans le monde. C'est une fonction clairement indiquée en 16:7-11 :

Cependant, moi, je vous dis la vérité : il est avantageux pour vous que, moi, je m'en aille ; car si je ne m'en vais pas, le défenseur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. Quand il sera venu, lui, il confondra le monde en matière de péché, de justice et de jugement : en matière de péché, parce qu'ils ne mettent pas leur foi en moi ; en matière de justice,

---

<sup>17</sup> Il est probable que Jean ait eu connaissance des textes synoptiques faisant référence à un telle fonction forensique de l'Esprit (Mc 13:9-11 ; Mt 10:17-20 ; Lc 12:11-12).

<sup>18</sup> En analyse littéraire ou narratologie, une prolepse désigne le fait de raconter d'avance un événement qui aura lieu plus tard dans la narration.

<sup>19</sup> Cf. Larry W. HURTADO, « Remembering and Revelation : The Historic and Glorified Jesus in the Gospel of John », in *Israel's God and Rebecca's Children, Christology and Community in Early Judaism and Christianity : Essays in Honor of Larry W. Hurtado and Alan F. Segal*, sous dir. D. B. CAPES, A. D. DECONICK et H. K. BOND (Waco, TX, Baylor University Press, 2008), p. 200.

<sup>20</sup> LINCOLN, *The Gospel according to Saint John*, p. 393.

parce que je m'en vais vers le Père, et que vous ne me verrez plus ; en matière de jugement, parce que le prince de ce monde est jugé.

En d'autres termes, le Paraclet saura établir la culpabilité du monde incrédule et fermé à la révélation de Dieu en Jésus-Christ. Au verset 8, le verbe ἐλέγξει (*elegxei*, établir la culpabilité, confondre) a une double portée. Premièrement, celle de *dévoiler*, de mettre à nu, en l'occurrence le comportement coupable du monde. Deuxièmement, celle de *condamner* : l'Esprit est aussi agent du jugement eschatologique (comme Christ avant lui)<sup>21</sup>. En effet, le monde a eu tort dans son rejet de Jésus, tort dans ses conclusions sur le péché, la justice et le jugement. Ce monde incrédule et rebelle est donc, de fait, condamné (cf. 3:18-21). Mais l'Esprit, accompagnant les disciples dans leur témoignage, saura convaincre et établir la culpabilité du monde dans ces trois domaines. En matière de *péché* : alors que le monde considère que Jésus était un pécheur (8:46 ; 9:24), le Paraclet imputera en fait le péché (l'incrédulité) au monde. En matière de *justice* : alors que le monde considère que justice a été rendue à travers la mise à mort de Jésus, le Paraclet saura dévoiler que cette mort est le lieu de l'accomplissement de l'œuvre de Christ, le lieu de son élévation auprès du Père, de sa justification dans le procès. En matière de *jugement*, finalement : alors que monde pense que la croix a condamné définitivement Jésus et correspond à sa malédiction, le Paraclet démontrera que c'est en fait la puissance du mal qui domine sur le monde qui a été définitivement condamnée, vaincue à la croix. Elle n'a plus à dominer sur l'humanité.

À travers le témoignage des disciples, c'est bien le Paraclet qui agira dans les cœurs d'hommes et de femmes incrédules<sup>22</sup>. C'est lui qui confondra, qui convaincra. Lui seul est capable de libérer l'humanité de l'emprise du péché pour qu'elle trouve en Jésus celui dont elle a vraiment besoin. La proclamation et le témoignage de la communauté de foi seront les moyens utilisés à cette fin, mais c'est l'Esprit qui sera l'agent véritable du changement, de la transformation. C'est là un magnifique message d'espérance que Jésus donne à ses disciples. Il n'y a pas lieu de désespérer pour le monde. S'il est esclave du « prince de ce monde », s'il est enfermé dans son rejet de Christ, la lumière et la vie sont plus puissantes que les prisons de péché et de haine.

Ce message d'espérance est aussi une promesse. La communauté de foi est appelée à suivre Christ, coûte que coûte. Mais elle ne sera jamais seule, jamais abandonnée dans sa vie au service de Christ : l'Esprit sera là pour agir, à travers elle, dans le cœur des humains. Et quand bien même les croyants prendront part à l'humiliation, à la persécution et à la haine que Christ a lui-même subies dans le monde, l'Esprit saint rendra témoignage (à eux comme au monde) que Christ est véritablement Seigneur, que Christ est le chemin, la vérité et la vie (14:6).

## Conclusion

Pour conclure, notons que Jésus n'a pas simplement promis le Paraclet aux disciples. Il leur a bel et bien donné, offert, dans une scène riche en émotions à la fin du récit. Alors que les disciples étaient cloîtrés dans une pièce fermée à double tour « par crainte des Juifs », Jésus ressuscité vient à leur rencontre et les envoie de façon formelle en mission : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Après avoir dit cela, il souffla sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit Saint » (20.21-22). Ainsi, tout comme Jésus fut accompagné par l'Esprit pendant son ministère, lui permettant de donner la vie (6:63), l'Esprit aura le même rôle auprès des disciples, qui témoigneront en faveur de Christ et du verdict de vie rendu par Dieu à la croix. Loin de promouvoir une communauté de foi renfermée sur elle-même, notre Évangile l'appelle au contraire à témoigner dans et pour le monde. C'est une

---

<sup>21</sup> ZUMSTEIN, *L'Évangile selon Saint Jean (13-21)*, CNTDs IVb (Genève, Labor et Fides, 2007), p. 134.

<sup>22</sup> *Contra, e.g.*, BROWN *The Gospel according to John*, 2:704-14, qui pense que les arguments pourvus par le Paraclet contre le monde sont simplement pour le bénéfice des disciples/croyant, pas du monde incroyant. Pour une discussion et critique de cette interprétation, voir John ALOISI, « The Paraclete's Ministry of Conviction : Another Look at John 16:8-11 », *Journal of the Evangelical Theological Society* 47/1 (2004), p. 55-69.

communauté qui, à l'instar de Jésus, est confrontée au monde mais l'aime profondément et désire pour lui la vie (3:16). Dans son rôle de témoignage dans le monde, elle est assurée de la présence de l'Esprit/Paraclet à ses côtés.

### **Pour aller plus loin...**

- Avez-vous parfois l'impression d'être en procès dans votre vie chrétienne?
- Qui vous accuse? Qui accuse qui?
- Dans quels domaines en particulier ce(s) procès est-il reconnaissable aujourd'hui?
- Pourquoi, à votre avis, Dieu a-t-il permis au procès de continuer après le verdict rendu à la croix ? Qu'est-ce que cela révèle de Dieu ?
- Avez-vous pu expérimenté quelque chose des fonctions du Paraclet dans votre propre témoignage (le Paraclet comme défenseur et procureur) ?
- L'avez-vous vu à l'œuvre ?